



Report de livraison en vefa, quels recours possibles?

Par **SL74**, le **19/04/2012** à **17:45**

Bonjour,
Suite à l'acquisition d'un appartement en VEFA qui devait être livré fin juin, j'ai reçu un courrier fin mars m'informant d'un report de livraison à fin octobre en raison de 38 jours d'intempérie, 2 mois de dépôts de bilan de la société de gros œuvre et quinze jours pour défaillance de l'électricien.
Après contact du promoteur, il me dit que cette date n'est que contractuelle et qu'ils font tout leur possible pour rattraper le retard et livrer au plus vite.
Non satisfait de cette réponse, j'ai immédiatement envoyé un courrier en recommandé demandant tous les justificatifs de jours chômés des entreprises par rapport aux intempéries.
Actuellement, le promoteur reste silencieux et ne répond plus.
De plus, fin mars, j'ai récupéré un planning de chantier prévoyant la réception du chantier par le promoteur la 1ère semaine de juin.
Quelle attitude dois-je tenir envers le promoteur? Dois-je lui renvoyer un second courrier et de quel type?
Merci pour toutes les informations que vous pourrez me fournir et qui me permettront de faire avancer la situation.